

# Association Eysino-Haillanaise de Défense Contre les Nuisances de l'Aéroport

Mail: aehdcna33@gmail.com / site internet: www.aehdcna.fr / Page Facebook

# Aéroport de Bordeaux Mérignac / Etude d'impact

# Combien de morts

# vaut le développement de l'aéroport?

Appel urgent au principe de précaution!

La question choque ? Les mots dérangent ? Et pourtant, c'est la seule vraie question à laquelle doit répondre l'étude d'impact sur le bruit de l'aéroport de Bordeaux Mérignac pour être crédible.

Ne pas répondre à cette question, c'est nier les résultats de l'étude « DEBATS » sur les effets du bruit du trafic aérien, commandée par le Ministère de la santé : 28 % de risque de mortalité en plus par INFARCTUS du myocarde, 34 % de risque d'HYPERTENSION artérielle en plus chez les hommes, STRESS CHRONIQUE...

**C'est nier les conclusions de l'ARS Nouvelle-Aquitaine** : « Les connaissances en matière d'effets du bruit sur la santé font consensus au sein de la communauté internationale »

**C'est poursuivre une gestion uniquement tournée vers le profit,** comme le dénonce à plusieurs endroits le rapport de la **Cour des comptes** : « rémunération de l'actionnaire privilégié » « La gestion de la sécurité et de la sûreté ... partiellement sacrifiée à l'objectif de rentabilité financière ... »

La manière dont est lancée cette étude fait craindre le pire. Tout est fait pour maintenir une inaction et une inefficacité déjà pointé par l'ACNUSA, la plus haute autorité nationale en matière de bruit aérien.

**Des milliers d'habitants de la métropole Bordeaux** sont actuellement exposés à de graves dangers qui sont unanimement reconnus.

Il y a urgence à agir et à enfin appliquer le principe de précaution !

#### Une étude qui ignore les GRAVES IMPACTS sur la SANTÉ

L'étude ne prévoit pas la prise en compte des données de santé. Le cabinet d'étude ne compte aucun spécialiste en santé et n'envisage pas d'aborder ce sujet. L'avis de l'ARS n'est même pas prévu dans le processus de décision. Le communiqué de presse sur l'étude utilise même un euphémisme glaçant, en parlant simplement de « confort des riverains », alors qu'il s'agit de mortalité!

### Un Préfet en situation de CONFLIT d'INTÉRET

L'État, représenté par le Préfet, est aussi le propriétaire de l'aéroport de Bordeaux Mérignac en tant qu'actionnaire majoritaire. L'indépendance exigée par le Conseil d'État pour réaliser cette étude est loin d'être garantie. Même la Cour des comptes alerte sur « la nécessaire mise en cohérence des intérêts de l'Etat ».

Qui mène l'étude : le Préfet propriétaire de l'aéroport ou le Préfet garant de l'impartialité ?

### Une étude déjà JOUÉE d'AVANCE

L'étude d'impact ne définit aucun objectif et ne vise aucun chiffre. Le nombre d'habitants qui ne seront plus exposés aux graves effets du bruit sur leur santé n'est pas affiché. En revanche la volonté de faire a minima apparait clairement : l'étude est unilatéralement limitée aux seuls vols de nuit, alors que la problématique est globale. Les riverains ne sont même pas au comité de pilotage pour assurer un minimum de transparence.

## APPEL au PRINCIPE DE PRECAUTION pour des restrictions immédiates

En raison des graves effets sur la santé que subissent actuellement des milliers d'habitants de la Métropole de Bordeaux, il est demandé au Préfet, dans l'attente des résultats d'une étude d'impact centrée sur la santé, d'appliquer immédiatement le principe de précaution et de mettre en œuvre tous les moyens pour :

- interdire les vols de nuit de 23 h à 6h,
- plafonner le trafic aérien au niveau de 2019 et de viser une baisse,
- maintenir la piste sécante pour éviter une explosion du trafic aérien.

